

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4378)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 67

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 2

À l'alinéa 11, après le mot :

« collectivités »,

insérer le mot :

« publiques »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel